

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017 - 20H – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 20/01/2017 - Nombre de conseillers en exercice : 12

Ont été convoqués : Mornay Mireille – Gaillard Michel – Chorrier-Collet Sébastien - Dufour Thierry
Bayard Chloé – Bayle Yves - Dubujet Christine - Hombert Annick - Parmentier Thierry - Teil Isabelle
Tournier Marc - Varvat Violaine.

Excusés : Yves Bayle avec un pouvoir à Marc Tournier – Isabelle Teil avec un pouvoir à Sébastien Chorrier-Collet
Annick Hombert.

Présents : 9 – Secrétaire de séance : Michel Gaillard.

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 20 décembre 2016

Compte-rendu approuvé sans remarque.

2. Orientations budgétaires

Liste des projets à l'étude (chiffrages en cours).

La programmation 2017 sera arbitrée avec les données budgétaires (vote prévu en mars).

M14 – Investissement Budget général

Dépenses :

- Réfection réseau eaux pluviales à la Courbatière, rue du plan d'eau et rue de la fontaine
- Réhabilitation de la mairie
- Chemin piéton
- Travaux d'aménagement et reprise de concessions au cimetière
- Solde travaux enfouissement des réseaux secs de Chevignat
Le chapitre des travaux de 2014 a été fermé trop tôt, le SIEA ne nous avait pas encore tout facturé.
- Réfection chemin de la Rochette après travaux de la fibre optique, montant déjà encaissé de l'assurance
Les travaux d'études de la fibre optique étant lancés, les travaux sont prévus pour septembre 2017.
- Toiture église
- Désherbeur/bineur
- Maîtrise d'œuvre accessibilité WC : Atelier Construction
- Panneaux signalétiques
- Feu d'artifice intercommunal
- Illuminations Roissiat
- Taille-haie à perche
- Notaire terrain Verne Chevignat
- Réserve d'eau au Mont Myon (avec prévision de 70% de subvention et un solde partagé avec Val Revermont)

Recettes

- Solde enveloppe parlementaire Chevignat

M49 – Investissement Budget assainissement

Dépenses :

Maitrise d'œuvre station d'épuration Chevignat

Réfection réseau eaux usées à la Courbatière, rue du plan d'eau et rue de la fontaine

Raccordement assainissement de la maison de la Grangette.

Recettes

Solde subventions STEP

Assainissement eaux usées travaux 20 %

La commission finances est convoquée le mardi 21 février à 18h.

3. Délibération pour achat taille-haie à perche

Dans le cadre de la taille des roseaux de la station d'épuration et de la taille des arbustes, il est nécessaire d'acheter un taille-haie à perche d'une valeur de 1000€ TTC. Il convient de délibérer pour pouvoir faire l'achat dès maintenant mais s'engager pour que cette somme soit mise au budget 2017.

4. Lancement consultation maîtrise d'œuvre station d'épuration Chevignat

En vue de déposer une demande de subvention, il convient de faire un choix de maître d'œuvre pour cette future construction.

5. Délibération pour la modification simplifiée du PLU

La notification a été réceptionnée en préfecture suite à un nouvel arrêté de prescription dans cette procédure avec mise à disposition du dossier le 7 février 2017.

Or, s'agissant d'un dossier de modification simplifiée, la mise à disposition doit impérativement être précédée d'une délibération du conseil municipal définissant les modalités de mise à disposition au public (porté à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition) soit le 9 février 2017.

6. Règlement location salle des fêtes

Dans le cadre de la proposition de loi instituant des funérailles républicaines, le texte prévoit la mise à la disposition gratuite d'une salle « adaptable » aux familles. Il convient donc de supprimer des contrats le coût de la location de la salle des fêtes ou de la salle Piquet dans cette circonstance, sachant que la salle des associations est déjà mise à disposition gratuitement.

Il convient aussi de noter sur le contrat de location de la salle des fêtes que la scène, la cuisine et les toilettes ne sont pas accessibles handicap.

7. Refus de transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a modifié, par son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux compétences des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération.

Elle prévoit le transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à ces Etablissements Publics de Coopération Intercommunale lorsqu'ils ne sont pas déjà compétents. Ce transfert devient effectif à l'expiration d'un délai de trois ans après la publication de la loi soit à compter du 27 mars 2017.

Toutefois, les communes ont la possibilité de s'opposer à ce transfert par délibération prise dans les 3 mois précédant ce transfert. Cette opposition sera effective si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens.

Lors des discussions préalables à la constitution de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, tant en conférence des maires qu'en Comité de pilotage, les élus s'étaient exprimés défavorablement rendant cette perspective non souhaitable.

Mme le Maire précise que la délivrance des autorisations d'urbanisme, relevant d'un pouvoir de police du Maire, n'est pas concernée par ce transfert.

Le Conseil Municipal

ouï l'exposé du Maire et après délibération

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-5, L5211-17 et L5216-5 et suivants,

Considérant que le territoire de l'intercommunalité qui serait amené à porter cette compétence vient d'être créé au 1er janvier 2017 sur un périmètre représentant 75 communes et 7 intercommunalités, celui-ci doit d'abord se mettre en ordre de marche, avant de pouvoir envisager de porter un projet d'envergure tel que le PLU intercommunal, et qu'il convient de reporter les échanges sur ce point,

Considérant que cette position est conforme aux orientations de la Communauté d'agglomération

DÉCIDE DE :

D'être défavorable au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de Carte Communale à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse à l'unanimité

8. Informations et questions diverses

- Enquête de territoire par le Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont : Statistiques sur les déplacements des habitants du bassin de Bourg-en-Bresse.
- Feu d'artifice intercommunal le 17 juin à Roissiat pour la fête de la musique : un rendez-vous est programmé avec la Sté Pyagric
- Sécurité à Chevignat : pour faire suite à la réunion avec les familles concernées par l'arrêt de car des lotissements de Chevignat, certains travaux vont être engagés : construction d'une zone bétonnée à l'arrêt de car sens Roissiat-Chevignat, avec création d'un busage du fossé – Réfection des marquages des passages piéton et arrêt bus – concernant la ligne blanche et les bandes rugueuses, un rendez-vous est prévu avec le responsable du secteur routes du Département
- Rencontre avec l'éducateur des Sardières en charge des équipes de réinsertion : des travaux de maçonnerie et d'espaces verts sont prévus pour eux dans l'agrandissement du cimetière en juin.
- Réunion la Treffortine : la commune a été chaleureusement remerciée pour son aide exceptionnelle en 2016. 21 enfants de Courmangoux sont inscrits.
- Bilan 2016 de la brigade de gendarmerie de Ceyzériat :
 - o 20 communes – 21000 habitants (66% de Ceyzériat, St Etienne du Bois, Val Revermont, Montagnat, St Just, Meillonnas) 13 % (cnes <400 habitants) et 21% de la vallée du Suran
 - o Effectif de 18 gendarmes - 862 interventions – 188 arrestations
 - o 63% d'actions en service externe – 32% d'enquête judiciaire – 9% en sécurité routière
 - o 514 délinquances générales (5 sur Courmangoux) dont 50% d'élucidation
 - o 277 atteintes aux biens (3 sur Courmangoux) dont 30 % d'élucidation
 - o 110 cambriolages (2 sur Courmangoux) - 66 vols liés à l'auto
 - o 63 faits de violences (hausse de 17% par rapport à l'an passé)
 - o 13 accidents de la route dont 1 tué et 27 blessés.

Prochaine Réunion du conseil municipal : VENDREDI 24 FEVRIER 2017 à 20h